



LE MARCHÉ DES ALIMENTS BIOLOGIQUES AU CANADA ET SA PRÉSENCE MONDIALE

Services économiques d'EDC
Service de recherche et d'analyse

Novembre 2020

PRINCIPAUX CONSTATS

Le présent rapport dresse un bref portrait du marché canadien des aliments biologiques et de son rayonnement mondial. Il examine les exportations et les importations d'aliments biologiques du Canada, les principaux produits, les sources de croissance et les plus grands défis rencontrés par les commerçants internationaux.

Le Canada est à l'origine d'environ 4 % des revenus annuels du commerce mondial de produits biologiques, ce qui en fait un acteur important, mais relativement petit quand on le compare aux États-Unis (47 %) et à l'Union européenne (37 %). Le marché des produits biologiques canadien est toutefois en croissance, et notre pays a le potentiel d'augmenter considérablement sa part du marché mondial et ses revenus d'exportation dans les années à venir grâce à une multitude de catégories de produits.

En 2020, les ventes annualisées de produits biologiques canadiens devraient avoisiner les 7 milliards de dollars. Les ventes mondiales de produits alimentaires biologiques devraient augmenter à mesure que les consommateurs deviennent plus soucieux de leur santé, que les revenus augmentent, que les producteurs de produits biologiques élargissent leurs activités et que la distribution au détail prend de l'ampleur.

La demande de produits biologiques augmente rapidement au Canada : elle a connu une hausse annuelle de plus de 8 % ces quatre dernières années. L'offre intérieure arrive cependant à peine à répondre à la demande; dans certains cas, les transformateurs d'aliments biologiques du Canada ont recours aux importations et ont de la difficulté à trouver des sources d'ingrédients fiables et constantes.

Le Canada échange actuellement des produits alimentaires biologiques avec 127 pays. Il existe des occasions de croissance liées à la certification biologique d'autres produits agricoles, comme les textiles, les produits de santé naturels, la nourriture pour animaux, les produits de soins personnels et le cannabis.

Les statistiques mentionnées sont fondées sur des renseignements fournis par des associations professionnelles, à savoir l'Organic Trade Association (OTA) des États-Unis et son homologue canadien, l'Association pour le commerce des produits biologiques. Le Foreign Agricultural Service du département de l'Agriculture des États-Unis a été une importante source d'information sur les exportations et le marché américains. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a également fourni des renseignements sur les questions juridiques et réglementaires au Canada. Quand il est question du Canada, les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Quand on mentionne les États-Unis, on utilise des sommes en dollars canadiens converties selon le taux de change approprié à partir de sommes en dollars américains. Ainsi, tous les montants du présent rapport sont exprimés en dollars canadiens.

Les exportations canadiennes de produits biologiques ont généré 461 millions de dollars en 2019. Même si elles ne comptent que pour 1 % des exportations totales, elles étaient destinées à des marchés beaucoup plus diversifiés que ceux du reste des exportations du Canada. Par exemple, seulement 17 % des exportations canadiennes d'aliments biologiques sont destinées aux États-Unis (essentiellement du café torréfié, des bleuets et du soja), soit une proportion bien moindre que dans les autres catégories de produits, où ce chiffre atteint environ 70 %. Par extension, les exportations majeures (principalement de blé biologique) vers l'Union européenne et le Japon représentent une part qui dépasse largement les valeurs à un chiffre plus couramment observées pour les autres produits canadiens vendus sur ces marchés.

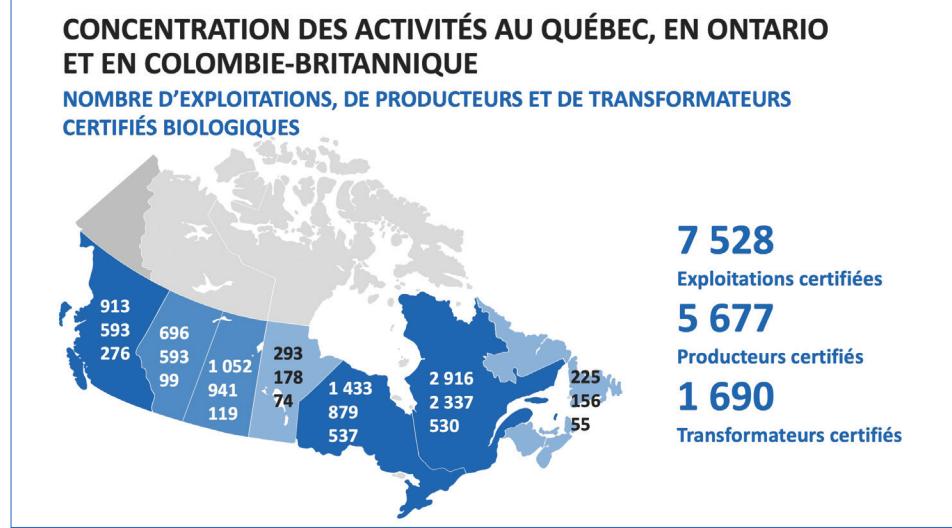
Les importations de produits biologiques au Canada avaient une valeur de 789 millions de dollars en 2019 et étaient concentrées autour de certains pays. Près de la moitié des importations canadiennes d'aliments biologiques étaient des produits d'horticulture (comme la laitue, les épinards, les fraises, les pommes ou les raisins) en provenance des États-Unis. Les quatre pays suivants dans le classement comptaient pour environ un tiers du total des importations canadiennes d'aliments biologiques, avec des échanges qui visent en premier lieu à obtenir du café non torréfié (dont la majeure partie est torréfiée au Canada avant d'être exportée aux États-Unis), des bananes et de l'huile d'olive.

En 2019, il y avait au Canada plus de 7 500 exploitations agricoles biologiques qui occupaient grossièrement 2 % de l'ensemble des terres agricoles. La grande majorité d'entre elles sont des producteurs primaires, qui tendent à s'établir au Québec, en Saskatchewan et en Ontario. La plupart des transformateurs, des entreprises de manutention et des détaillants sont situés au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Les accords d'équivalence de produits biologiques ont pour but de résoudre le problème posé par les différentes désignations utilisées d'un pays à l'autre. Le Canada a conclu des accords avec la plupart de ses principaux partenaires commerciaux, mais des différences d'ordre juridique et réglementaire peuvent limiter la croissance future sur les marchés frontaliers.

Production d'aliments biologiques au Canada

Les processus de certification des produits biologiques sont souvent fondés sur le pourcentage de contenu biologique dans les produits alimentaires à ingrédients multiples. Selon la norme utilisée sur les marchés des États-Unis et de l'Union européenne, au moins 95 % du contenu doit être biologique. Le Canada exige normalement que le contenu biologique soit supérieur à 95 % ou se situe entre 70 % et 95 %. Seuls les produits qui contiennent plus de 95 % d'ingrédients biologiques peuvent porter le logo biologique canadien.



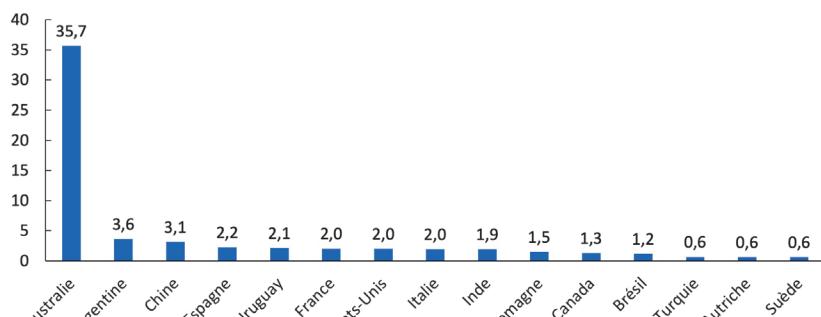
L'Association pour le commerce des produits biologiques (ACPB) estime qu'en 2019, il y avait 7 500 exploitations agricoles biologiques au Canada. Parmi celles-ci, 5 600 étaient certifiées en tant que producteurs primaires (surtout au Québec, en Saskatchewan et en Ontario), 1 700 étaient des transformateurs, des fabricants et des détaillants (principalement au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique) et 810 étaient des exploitations d'élevage. Environ 3,4 millions d'acres de terres servaient à la culture biologique, soit l'équivalent de 2 % de l'ensemble des terres agricoles au Canada et une augmentation par rapport à la superficie de 2,4 millions d'acres en 2015 (ou 1,5 % du total).

Les produits biologiques représentent maintenant environ 3,2 % des ventes agricoles au Canada. Si la demande de produits biologiques au pays s'accroît de 8,7 % chaque année, l'offre intérieure tient difficilement la cadence.

LE CANADA, PROCHE DES DIX PAYS AYANT LE PLUS DE TERRES AGRICOLES BIOLOGIQUES AU MONDE

TERRES AGRICOLES BIOLOGIQUES PAR PAYS, 2018

En millions d'hectares



Sources : Services économiques d'EDC, Institut de recherche de l'agriculture biologique, IFOAM-Organics International

Le Canada se classe à la 11^e place des pays ayant le plus de terres agricoles biologiques au monde, derrière des États qui ont bien moins de surfaces arables. Ainsi, l'exploitation biologique des terres disponibles est largement moindre au Canada que dans de nombreux marchés producteurs. Les cultures biologiques se trouvent surtout dans l'Ouest canadien.

- Saskatchewan (35 % du total national)
- Colombie-Britannique (25 %)
- Alberta (17 %)

Ventes et autres mesures

L'ACPB estime qu'en 2020, le marché des produits biologiques du Canada (y compris les produits alimentaires et non alimentaires) a une valeur totale de 6,9 milliards de dollars, soit une hausse par rapport aux 5,4 milliards de dollars enregistrés en 2017.¹ L'Institut de recherche de l'agriculture biologique et IFOAM-Organics International ont calculé que les ventes globales de produits biologiques en 2017 s'élevaient à environ 137 milliards de dollars. Le marché canadien des produits biologiques compterait donc pour 4 % du marché mondial, contre 47 % pour le marché américain et 37 % pour le marché européen.

Les produits biologiques représentent maintenant environ 3,2 % des ventes agricoles au Canada. Si la demande de produits biologiques au pays s'accroît de 8,7 % chaque année, l'offre intérieure tient difficilement la cadence. Ainsi, les transformateurs canadiens d'aliments biologiques à valeur ajoutée ont partiellement recours aux importations, car ils ont souvent de la difficulté à trouver des sources d'ingrédients fiables et constantes auprès des producteurs du pays. Le tout s'explique par le fait que trop peu de producteurs canadiens ont consacré suffisamment de terres arables certifiées biologiques pour répondre aux besoins particuliers de transformation. L'augmentation lente mais constante du nombre de terres arables réservées à ces occasions de croissance vient compenser quelque peu le risque de la chose.

À l'échelle provinciale, l'Ontario a le plus important marché de produits biologiques, la Colombie-Britannique enregistre le plus grand nombre de ventes de produits biologiques par habitant, tandis que les Albertains sont les Canadiens les plus susceptibles de consommer des aliments biologiques, car près des trois quarts (74 %) des clients des épiceries dans cette province achètent des produits biologiques toutes les semaines (la moyenne nationale étant de deux tiers).

Importations d'aliments biologiques au Canada

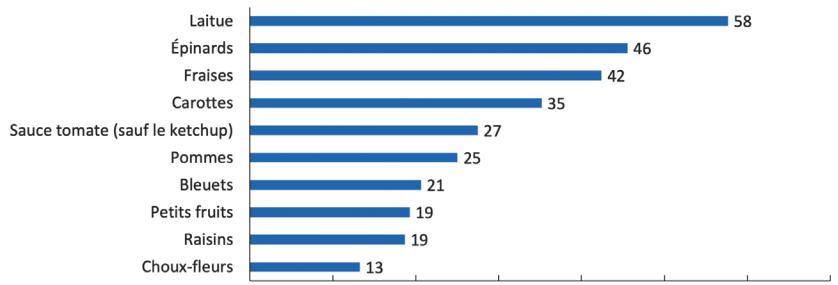
À l'heure actuelle, le Canada fait le suivi de 70 produits biologiques importés, dont la valeur était estimée à 789 millions de dollars en 2019. Selon les données américaines, la valeur moyenne annuelle des exportations des États-Unis vers le Canada s'élevait à 357 millions de dollars entre 2014 et 2019. Cette somme représenterait environ 45 % du total des importations d'aliments biologiques au Canada (et 44 % des exportations d'aliments biologiques des États-Unis).

Les produits biologiques importés des États-Unis comprennent la laitue, les épinards, les fraises, les carottes et la sauce tomate (sauf le ketchup), qui comptaient pour 207 millions de dollars, soit environ les deux tiers des importations d'aliments biologiques au Canada.

LES FRAISES, MOTEURS DE LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS AMÉRICAINES VERS LE CANADA

DIX PREMIÈRES IMPORTATIONS DE PRODUITS BIOLOGIQUES AMÉRICAINS AU CANADA, 2019

En millions de dollars canadiens



Sources : Services économiques d'EDC, Foreign Agricultural Service du département de l'Agriculture des États-Unis

Dans l'ensemble, le Canada importait des produits biologiques de 127 pays en 2015. Les cinq premiers pays étaient à l'origine des trois quarts de la valeur de ces importations durant la période de 2012 à 2017. Après les États-Unis, les quatre autres premiers pays comptaient pour environ le tiers du total des importations d'aliments biologiques, échanges qui visaient principalement à obtenir du café non torréfié (dont la majeure partie est torréfiée, puis exportée vers le marché des États-Unis), des bananes et de l'huile d'olive, et qui, ensemble, représentaient environ 216 millions de dollars.

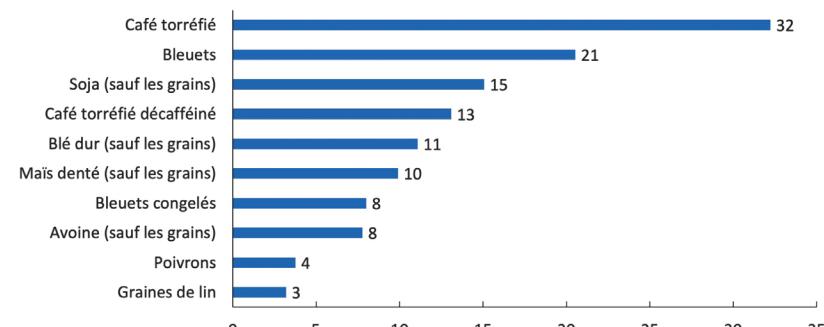
Exportations d'aliments biologiques du Canada

Le Canada suit actuellement 17 produits biologiques exportés, dont la valeur était estimée à 461 millions de dollars en 2019. Selon les données américaines, les exportations de produits canadiens vers les États-Unis avaient une valeur annuelle moyenne de 106 millions de dollars entre 2014 et 2019, ce qui correspondait à environ 18 % des exportations d'aliments biologiques du Canada. Plus de la moitié de la valeur des exportations d'aliments biologiques du Canada vers les États-Unis était attribuable au café torréfié et aux bleuets, ces derniers ayant connu la plus forte croissance au cours des cinq dernières années. Les autres principaux marchés pour les exportations canadiennes d'aliments biologiques sont le Japon et l'Union européenne. Ces exportations étaient composées en grande partie de blé biologique, mais Agriculture et Agroalimentaire Canada signale également une augmentation des exportations d'avoine, de lin, d'orge, de lentilles, de pois, d'épeautre, de chanvre, de soja, de maïs, de tournesol et d'autres céréales et graines oléagineuses.

LE CAFÉ TORRÉFIÉ ET LES BLEUETS, MOTEURS DE LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS CANADIENNES VERS LES ÉTATS-UNIS

DIX PRODUITS BIOLOGIQUES LES PLUS EXPORTÉS VERS LES ÉTATS-UNIS, 2019

En millions de dollars canadiens



Sources : Services économiques d'EDC, Foreign Agricultural Service du département de l'Agriculture des États-Unis

Marché mondial et possibilités d'expansion des exportations

Tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, le marché des produits biologiques a connu, au cours de la dernière décennie, une croissance considérable qui dépasse celle des autres secteurs agricoles (blé, maïs, etc.). Pour tirer pleinement avantage de ces occasions de croissance, l'ACPB s'est associée à Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre du programme Agri-marketing, pour concevoir une stratégie de marketing internationale à long terme visant à soutenir l'expansion du secteur des produits biologiques du Canada et les exportations vers des marchés de première importance. Cette approche est axée sur la promotion des exportations, la participation à des salons commerciaux, les renseignements sur les marchés et les missions commerciales pour établir des liens entre les membres de l'ACPB et des acheteurs étrangers. L'objectif est de déceler les lacunes des chaînes d'approvisionnement, les nouveaux débouchés et les innovations, ainsi que d'adopter une approche mieux coordonnée pour renforcer la capacité et promouvoir la qualité des produits biologiques canadiens dans le marché mondial en expansion rapide.

Accords d'équivalence

Le Canada a négocié des accords d'équivalence des produits biologiques avec 90 % de ses principaux partenaires commerciaux (voir l'annexe). L'ACPB a aussi soutenu la conclusion d'accords d'équivalence bilatéraux avec les États-Unis, l'Union européenne, la Suisse, le Costa Rica et le Japon afin d'ouvrir d'importants débouchés extérieurs pour les entreprises canadiennes de produits biologiques. Des accords avec le Mexique et la Corée du Sud sont aussi en cours de négociation.

Principaux produits et sources de croissance

Le marché canadien des aliments et des boissons biologiques représente environ 4,4 milliards de dollars en ventes annuelles, ou environ 80 % du marché global des produits biologiques canadien. Ce secteur a enregistré un taux de croissance composé annuel de 8,4 % entre 2012 et 2017. Durant cette période, la part de marché des aliments et boissons biologiques vendus par l'intermédiaire des grands détaillants est passée de 1,7 % à 2,6 %. Ces dernières années, de plus en plus d'exploitations agricoles ont pris le virage biologique. Les cultures certifiées biologiques représentent maintenant 2 % du total des terres agricoles canadiennes. L'ACPB croit qu'il existe des débouchés pour la certification biologique d'autres produits agricoles, comme les textiles, les produits de santé naturels, la nourriture pour animaux, les produits de soins personnels et le cannabis. Cette expansion des terres arables biologiques pourrait aussi contribuer à une meilleure satisfaction des besoins des transformateurs de produits alimentaires biologiques, qui comptent en partie sur les importations, en raison de leur difficulté à trouver des approvisionnements fiables ou suffisamment importants auprès des producteurs de produits biologiques canadiens.

Principaux marchés étrangers et sources de croissance

Les ventes mondiales de produits alimentaires biologiques devraient augmenter à mesure que les consommateurs deviennent plus soucieux de leur santé, que les revenus augmentent, que les producteurs de produits biologiques élargissent leurs activités et que la distribution au détail prend de l'ampleur. Aux États-Unis, l'Organic Trade Association a répertorié les prix de 1 435 produits biologiques vendus dans 19 pays, une liste qui devrait s'allonger considérablement au cours des prochaines années. À part les États-Unis, les principaux producteurs comprennent l'Inde, la Chine, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Koweït, la Corée du Sud, Taïwan et les Émirats arabes unis. Les principaux marchés pour la vente de produits alimentaires biologiques sont la Chine, l'Allemagne, la France et l'Italie. L'Australie est aussi un marché de poids, le pays comptant le plus de terres consacrées à l'agriculture biologique dans le monde – et de loin.

Tendances sur le marché américain

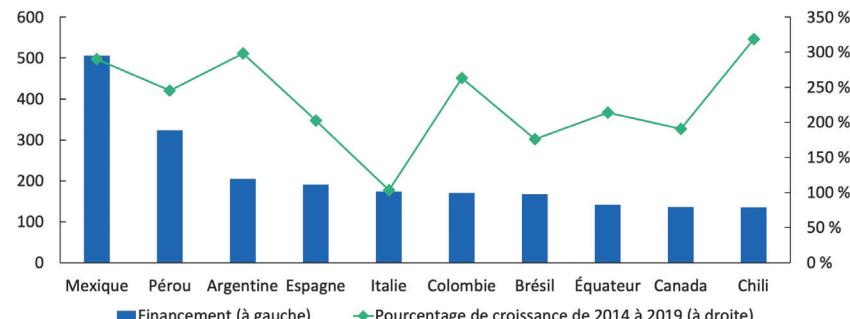
Les exportations de produits biologiques des États-Unis ont connu une croissance stable de 2014 à 2019, passant de 611 millions de dollars en 2014 à 906 millions de dollars en 2019. Sur la même période, la valeur des importations a augmenté de 73 % (de 1,4 à 2,9 milliards de dollars). Étant donné la taille importante du marché américain, la majeure partie de la production biologique est consommée au pays. Ainsi, si le commerce international joue un rôle important dans ce secteur pour les États-Unis, c'est le vaste marché national qui est au cœur des ventes de produits biologiques.

Les États-Unis exportent des produits biologiques vers 104 pays. Parmi ces exportations, 61 % sont destinées aux marchés de pays avec lesquels les États-Unis ont conclu un accord d'équivalence. Les principaux destinataires des exportations américaines sont le Canada et le Mexique, tandis que les marchés de l'Extrême-Orient (Japon, Taïwan et Corée du Sud) et du Moyen-Orient (Émirats arabes unis) continuent de gagner en importance.

LES IMPORTATIONS DE PRODUITS BIOLOGIQUES AMÉRICAINS STIMULÉES PAR LA CROISSANCE DE L'AMÉRIQUE LATINE

IMPORTATIONS DE PRODUITS BIOLOGIQUES AMÉRICAINS, 2019

En millions de dollars canadiens



Sources : Services économiques d'EDC, Foreign Agricultural Service du département de l'Agriculture des États-Unis

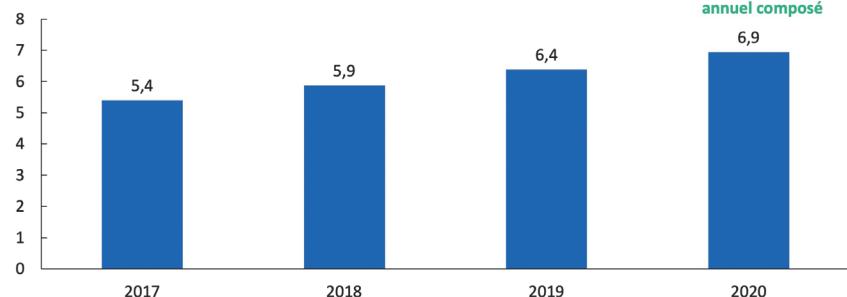
Les États-Unis importent des produits biologiques de 111 pays, et 17 % de ces importations viennent de pays avec lesquels ils ont conclu des accords d'équivalence. En 2016, 61 % de toutes les importations de produits biologiques aux États-Unis provenaient des Amériques. Le Mexique (508 millions de dollars) est le principal fournisseur du marché américain. Des pays sud-américains comme le Pérou (325 millions de dollars), l'Argentine (206 millions de dollars), la Colombie (171 millions de dollars), l'Équateur (142 millions de dollars) et le Chili (135 millions de dollars) ont enregistré une hausse importante de leurs exportations vers les États-Unis de 2014 à 2019. Si les exportations de produits écologiques canadiens vers le marché américain ont augmenté en volume, passant de 60 millions de dollars en 2014 à 137 millions de dollars en 2019, leur poids relatif a diminué, le Canada se classant désormais à la 9^e place des pays exportateurs (après avoir occupé la 8^e). Au bout du compte, ce sont les pays d'Amérique latine qui captent la majeure partie des importations américaines de produits biologiques.

CROISSANCE SOUTENUE SUR LE MARCHÉ CANADIEN

TAILLE DU MARCHÉ DES PRODUITS BIOLOGIQUES CANADIENS

En milliards de dollars canadiens

8,7 %
Taux de croissance annuel composé



Sources : Services économiques d'EDC, Association pour le commerce des produits biologiques – Canada

PRINCIPAUX DÉFIS

Réglementation

Les normes canadiennes en matière de produits biologiques entrent dans la dernière phase de leur cycle d'évaluation prévu sur cinq ans. Un nouvel ensemble de normes sera publié en novembre 2020 et mis en œuvre en novembre 2021. Des accords d'équivalence et un nouveau cadre de réglementation suivront.

Selon l'ACPB, les règlements des autres pays pourraient empêcher les producteurs canadiens de réaliser leur plein potentiel dans d'importants marchés porteurs. L'Association croit que le cadre actuel offre des avantages aux producteurs étrangers en raison de déséquilibres réglementaires, attribuables aux normes d'étiquetage et à d'autres exigences, qui limitent l'accès des producteurs canadiens au marché national. Par conséquent, tant que l'accès est limité pour ces producteurs, d'autres programmes internationaux de produits biologiques (comme le National Organic Program du département américain de l'Agriculture et le programme des produits biologiques de l'Union européenne) continueront de profiter du fait que le Canada a des exigences réglementaires relativement plus laxistes, pour certifier leurs produits biologiques et les vendre, avec leur logo de certification, à des consommateurs canadiens. Ce risque est toutefois compensé partiellement par le fait que les producteurs canadiens peuvent exporter des biens contenant moins de 95 % d'ingrédients biologiques, qui n'auraient pas reçu de certification pour être vendus comme des produits biologiques au Canada (voir l'annexe).

En réponse à cette situation, l'ACPB a formulé un vaste ensemble de recommandations concernant le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* qui a remplacé les précédents règlements adoptés en vertu de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, de la *Loi sur l'inspection du poisson* et de la *Loi sur l'inspection des viandes*, ainsi que les dispositions sur les aliments du *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.² La nouvelle *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et son cadre de mise en œuvre sont entrés en vigueur en janvier 2019 et ont permis d'instaurer des règles d'inspection des aliments qui prévoient des exigences uniformes et reconnues sur le plan international pour tous les produits alimentaires importés, exportés ou échangés entre provinces. Le cadre se fonde sur l'orientation stratégique décrite dans le Modèle amélioré d'inspection des aliments, pour lequel les consultations se sont conclues en mai 2013. Cette nouvelle réglementation vise à favoriser l'accès aux marchés pour les exportateurs canadiens, d'une part en suivant la cadence des initiatives de modernisation de la salubrité alimentaire qui sont menées dans d'autres pays, et d'autre part, en faisant davantage rayonner le Canada comme un pays doté d'un système de contrôle de la salubrité alimentaire de calibre mondial.

L'APCB croit que, même avec la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, la réglementation canadienne sur les produits biologiques est toujours incomplète puisque les produits de soins pour le corps ou de santé naturels, les produits cosmétiques, les textiles et la nourriture pour animaux ne sont pas réglementés. Ils le sont pourtant dans d'autres régions du monde, ce qui met les producteurs biologiques canadiens en situation de désavantage par rapport à leurs homologues américains. Des normes d'aquaculture entreront en vigueur en 2021 pour un meilleur alignement avec les autres pays.

Impact de la COVID-19

Dans le contexte de la pandémie actuelle, l'APCB a relevé plusieurs facteurs qui pourraient influer sur le secteur des aliments biologiques. En premier lieu, si la pandémie entraînait une récession, le revenu disponible des ménages pourrait baisser. De nombreux consommateurs sensibles aux prix renonceraient donc à acheter des produits biologiques ou en achèteraient moins en raison de leurs contraintes financières, ce qui ferait baisser les ventes du secteur. Toutefois, un autre facteur pourrait avoir un effet de compensation : les gens devenant de plus en plus soucieux de leur santé à cause de la COVID-19, ils pourraient acheter plus de produits biologiques de première qualité. En pareil cas, leur consommation d'aliments biologiques pourrait augmenter, ce qui ferait décoller les ventes sur le marché. Enfin, ces derniers mois, la demande de nombreux produits de base en cuisine comme les œufs, les produits laitiers, les céréales, le pain et la farine, et même la levure a été plus forte. Ces catégories devraient connaître une croissance marquée en 2020, tout comme les produits non alimentaires comme les vitamines, les suppléments et les produits de renforcement du système immunitaire biologiques.

ANNEXE :

Accords d'équivalence

Les accords d'équivalence des produits biologiques visent à régler le problème posé par les différentes désignations « biologiques » utilisées d'un pays à l'autre. Dans un rapport rédigé pour l'OTA en 2015, Edward Jaenicke et Iryna Demko indiquent ce qui suit :

L'équivalence des produits biologiques est une reconnaissance mutuelle qui prend la forme d'accords bilatéraux entre les principaux partenaires commerciaux et qui permet d'exercer des activités commerciales en réduisant les obstacles au commerce et en soutenant le renforcement de la chaîne d'approvisionnement. L'équivalence des produits biologiques reconnaît que deux systèmes sont comparables et vérifiables, même s'ils ne sont pas nécessairement identiques. Quand il s'agit de l'élaboration de normes, il va sans dire que les exigences techniques varieront d'un pays ou d'une région à l'autre. Mais en définitive, ce qui compte le plus, c'est que les parties s'entendent pour dire qu'elles atteignent les mêmes objectifs sans compromettre l'intégrité qui est maintenant attendue de la désignation des produits biologiques sur les différents marchés. Ces accords offrent de nombreux avantages, comme la réduction du coût des affaires.³

Au Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) fournit des conseils et des renseignements de base aux exportateurs et aux importateurs concernant les exigences liées à l'exportation d'aliments ou à l'étiquetage et les exigences commerciales connexes.

Exigences d'exportation particulières aux aliments

Certains aliments et produits liés à l'alimentation exportés du Canada doivent se conformer aux exigences supplémentaires établies par les pays ou les marchés destinataires. Ces exigences varient selon le produit et la destination. Les exportateurs canadiens peuvent trouver les renseignements pour leur secteur alimentaire dans la bibliothèque d'exportation de l'ACIA.

Étiquetage

Le pays d'origine doit être indiqué sur le produit, et il faut aussi répondre aux exigences linguistiques ou d'étiquetage du pays importateur. Certains pays peuvent exiger des déclarations sur la méthode de production, y compris la production halal, kasher et biologique. L'ACIA ne certifie pas ces déclarations; les entreprises canadiennes doivent plutôt demander une certification auprès des organismes appropriés à cet égard. Les aliments qui ne respectent pas la réglementation canadienne et qui ne peuvent pas être vendus au Canada doivent porter la mention « Pour exportation seulement ».

Produits biologiques importés

Dans le cadre des accords d'équivalence, les produits biologiques importés doivent respecter les exigences canadiennes qui peuvent s'ajouter à celles du pays producteur et être certifiés par un organisme accrédité par ce pays et reconnu par le Canada. Une fois certifiés, ces produits peuvent porter le logo « Biologique Canada ». Tous les aliments vendus au Canada, qu'ils proviennent d'ici ou d'ailleurs, doivent aussi se conformer à la *Loi sur les aliments et drogues* et à son règlement, ainsi qu'à la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et à son règlement.

NOTES

¹ Les estimations de la taille du marché sont fondées sur les ventes, et non sur la contribution à la valeur ajoutée ou au produit intérieur brut.

² Les recommandations de l'ACPB portent sur les définitions, les délais pour le dépôt des documents aux fins de la certification biologique, les processus et les procédures de certification, la durée de validité des certifications, les suspensions et les annulations de certifications biologiques, les exigences des organismes de certification, les listes d'organismes canadiens certifiés, ainsi que le commerce interprovincial de produits biologiques.

³ Jaenicke Edward C., et Iryna Demko, Impacts from Organic Equivalency Policies: A Gravity Trade Model Analysis (Washington, DC : Organic Trade Association, décembre 2015), 2.

RÉFÉRENCES

- Agence canadienne d'inspection des aliments. Exigences d'exportation particulières aux produits alimentaires. Ottawa, 16 juillet 2018. <https://www.inspection.gc.ca/exportation-d-aliments-de-plantes-ou-d-animaux/exportations-d-aliments/exigences-d-exportation-particulieres-aux-produits/fra/1503941030653/1503941059640>
- Agence canadienne d'inspection des aliments. *Produits biologiques*. Ottawa, 29 mars 2018. <https://www.inspection.gc.ca/produits-biologiques/fra/1526652186199/1526652186496>
- Association pour le commerce des produits biologiques du Canada. « Canada's flourishing organic market captured in new report from the Canada Organic Trade Association ». Global Newswire, 30 novembre 2017. <http://www.globenewswire.com/news-release/2017/11/30/1212078/0/en/Canada-s-Flourishing-Organic-Market-Captured-in-New-Report-from-the-Canada-Organic-Trade-Association.html>
- *The Canadian Organic Market: Trends and Opportunities, 2017*. Ottawa : ACPB, 2017. https://ota.com/sites/default/files/COTA_Market_Report_ToC_Index_FINAL.pdf
- *The Canadian Organic Market Report 2017*. <https://ota.com/sites/default/files/Canadian%20Organic%20Market%20Report%202017%20teaser.pdf>
- *Organic Agriculture in Canada: By the Numbers*. Ottawa : ACPB, mars 2017. https://www.ota.com/sites/default/files/Org_Ag_Canada_overview_17.03.03_FINAL.pdf
- *Safe Food for Canadians Regulations*. Ottawa : ACPB, 21 avril 2017. <https://www.ota.com/sites/default/files/Organic%20Industry%20Comments%20on%20the%20Safe%20Food%20for%20Canadians%20Regulations-FINAL.pdf>
- Jaenicke, Edward C., et Iryna Demko. *Impacts from Organic Equivalency Policies: A Gravity Trade Model Analysis*. Washington, DC : Organic Trade Association, décembre 2015. https://ota.com/sites/default/files/indexed_files/OTAOrganicTradeReport2015.pdf
- *Preliminary Analysis of USDA's Organic Trade Data: 2011 to 2014*. Report to the Organic Trade Association. State College : Université de l'État de Pennsylvanie, avril 2015. https://ota.com/sites/default/files/indexed_files/OTAJenickeMay2015_TradeDataReport.pdf
- Organic Trade Association. *Canada OTA*. Washington, D.C., s.d. <https://www.canada-organic.ca/fr>
- *Global Market Opportunities*. Washington, D.C., s.d. <https://www.ota.com/canada-ota/what-cota-does/global-market-opportunities>
- *Industry Directories*. Washington, D.C., s.d. <https://www.ota.com/resources/industry-directories>
- *International Organizations*. Washington, D.C., s.d. <https://www.ota.com/resources/global-market-opportunities/international-organizations>
- *International Trade Data Reports*. Washington, D.C., s.d. <https://www.ota.com/tradedata>
- *Resources*. Washington, DC, s.d. <https://www.ota.com/resources>
- [Tableau sans titre de produits biologiques et de prix]. Washington, D.C., s.d. https://ota.com/sites/default/files/indexed_files/Organic%20Prices%20library%201220.pdf

À propos d'EDC

Société d'État à vocation financière, Exportation et développement Canada (EDC) aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à réussir à l'étranger. À titre d'expert du risque international, EDC leur offre les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, solutions de financement et d'assurance, placements en capitaux propres et réseaux de relations – pour prospérer en toute confiance. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité des entreprises. Afin d'aider les entreprises canadiennes qui doivent faire face à des difficultés extrêmes liées à la réponse mondiale à la COVID-19, EDC collabore avec ses partenaires fédéraux et des institutions financières pour mettre sur pied des mesures d'aide financière et de soutien adaptées. La Société renforce également son expertise et ses recherches pour faciliter votre repositionnement sur le marché dans cette conjoncture économique délicate. Pour en savoir plus, visitez **EDC.ca**.

À propos du présent rapport

Ce rapport a été rédigé par Michael Borish et Jerry Wang, vérifié par Stephen Tapp, et révisé par Janet Wilson. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'auteur et ne doivent être attribuées ni à EDC ni à son Conseil d'administration.

Avis de non-responsabilité

Ces rapports, qui compilent des renseignements publics, ne visent pas à fournir des conseils précis, et les lecteurs ne doivent pas les considérer comme une source sûre. Aucune mesure ou décision ne doit être prise sans la tenue de recherches indépendantes et l'obtention de conseils professionnels. Même si EDC a déployé des efforts raisonnables pour s'assurer que les renseignements qui sont contenus dans ces rapports étaient exacts au moment de leur publication, la Société n'offre aucune garantie quant à leur exactitude, leur actualité ou leur exhaustivité et ne fait aucune représentation à cet effet. EDC n'est pas responsable des pertes ou dommages occasionnés par des erreurs ou omissions.